

Montréal, le 9 janvier 2020

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

La Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA) est ravie que la Commission de la culture et de l'éducation ait accepté son mémoire, intitulé *Le projet de loi n^o 40 et le système d'éducation anglophone du Québec*, soumis en novembre 2019 dans le cadre des consultations sur le projet de loi en question. Nous espérons qu'il contribuera à l'étude en cours.

À notre avis, l'examen d'un projet de loi de cette importance doit être fait au regard des résultats potentiels plutôt que de dates butoirs, et doit prendre tout le temps nécessaire. La CELA vous félicite d'avoir entrepris ce long processus de réflexion, qui permettra notamment :

- de considérer les complexités propres au modèle de scrutin hybride proposé pour le réseau scolaire anglophone en lieu et place du modèle direct de suffrage universel réclamé par plusieurs intervenants aux auditions récentes;
- de mieux saisir les effets du type de systèmes de gouvernance scolaire centralisés qu'engendreraient les pouvoirs conférés au ministre si le projet de loi était adopté;
- de mieux comprendre l'incidence de la participation des parents à la réussite scolaire des enfants, puisque, comme nous l'avons écrit dans notre mémoire, « la recherche ne [permet] pas de conclusion déterminante » à ce sujet et que « le lien avec les résultats des élèves est plus indirect » que le lien avec la participation des parents aux apprentissages des élèves, le premier étant sans doute davantage d'ordre corrélationnel que causal.

Depuis toujours, la CELA place l'élève au cœur du processus éducatif et estime que la réussite scolaire n'est pas forcément identique pour tous les élèves. Il faut compter avec de nombreux facteurs contextuels, dont le statut socioéconomique, la motivation, l'implication personnelle envers l'école et, surtout, les besoins particuliers de chacune et chacun, toutes choses que l'école et les autorités dont elle relève doivent considérer au moment de faire des choix destinés à assurer la réussite de tous. Les écoles ne sont peut-être pas les mieux placées pour prendre ces décisions, qui ressortissent tout de même à un palier inférieur au cabinet du ministre.

...2

2

Le secteur anglophone a généralement été bien servi à cet égard par le palier intermédiaire que représente la structure fondée sur les commissions scolaires et qui respecte l'un des principes que prône la CELA depuis longtemps : la nécessité d'une participation de la communauté dans son ensemble à l'établissement des règles qui doivent régir le fonctionnement des écoles.

La CELA déplore que le projet de loi ne porte pas explicitement sur la réussite scolaire et n'est toujours pas convaincue que la modification de la structure de gouvernance puisse améliorer l'éducation des enfants et des adultes de la province ni même que les parents y gagnent de réels pouvoirs à l'échelle locale. Comme d'autres intervenants, la CELA suggère que le système d'éducation soit réexaminé dans son intégralité, depuis la pédagogie jusqu'à la gouvernance en passant par l'évaluation, et que cet examen soit fondé sur les résultats concrets de la recherche, de même que sur l'expérience d'autres autorités et États. Comme il est peu probable que la nouvelle mouture de la *Loi sur l'instruction publique* qui résultera du projet de loi n° 40 soit l'objet de modifications d'envergure à court terme (songeons au *Régime pédagogique*, qui date de 25 ans), il est important que tout changement tentent non-seulement de résoudre des problèmes spécifiques qui existent dans le système à l'heure actuelle, mais qui serviront le système d'éducation et de ses élèves dans l'avenir.

Il nous tarde de connaître votre vision de l'avenir. Nous aimerions d'ailleurs vous rencontrer pour vous entendre nous l'exposer de vive voix et vous faire part, conformément à notre rôle, des particularités du système d'éducation anglophone, afin de vous épauler dans votre tâche.

Nous continuons d'espérer que les autres sujets qui préoccupent le secteur anglophone sont au programme des délibérations en cours et des modifications législatives envisagées. Nous vous assurons de notre volonté indéfectible de vous conseiller à cet égard et de vous soutenir dans vos différentes activités.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Présidente



Cathrine Le Maistre Ph. D.

c.c. Steven Colpitts (SMA)